



République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 25 Janvier 2016

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - M. René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Mlle Nathalie MENDES - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Stéphane. SAUTEREL - Germain FARENQ - Mme Arlette ARAGON - Mme Magali CAZALS

Membre(s) absent(s) excusé (s)

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

ORDRE DU JOUR

Tableau de bord statistique

1. **Approbation du PV de séance du 7 octobre 2015.**
2. **SM Vallée de la Mare - Intégration de la gestion de l'eau de la commune de Castanet le haut**
3. **SM Vallée de la Mare - Intégration de la gestion de l'eau du Hameau de La Palisse**
4. **Mutualisation CCMHL – commande de poteaux incendie + voirie départementale.**
5. **Rallye de l'Hérault automobile – circuits proposés**
6. **Projet de désignation des noms et de numéros des rues de la commune-demande FDC**
7. **Gîte MC – Travaux de main d'œuvre - demande FDC**
8. **Loi Ad 'AP- AGENDA d'accessibilité au handicap- Saisine d'un Cabinet d'architectes.**
9. **Maison communale -Travaux de main d'œuvre - Demande FDC**
10. **La combe – Travaux de voirie - Demande de fonds de concours**
11. **Andabre & Douch - Mise en sécurité voies communales- Demande FDC**
12. **PNRHL & Cons Départ. - Équipement de signalisation**
13. **ONF – Fin travaux forêt communale**
14. **CCMHL – Appel à projet pour rénovation des centres bourg**
15. **GRETA BEDARIEUX – Convention de travail**
16. **CCMHL - Présentation du cabinet d'étude en charge de l'élaboration du « PLU. I »**
17. **Douch – Projet de raccordement d'habitations au réseau d'assainissement**
18. **Le point sur les travaux en cours à finaliser en 2016**
19. **Administration – projet d'augmentation du temps horaire adjoint administratif 1^{ère} classe**
20. **–Restructuration des services municipaux- Nouveau mode de fonctionnement**
21. **FIPC. Attribution d'un fond de soutien**
22. **Informations communales**
23. **Questions diverses**



[Flashez ce QR code et accédez directement au site internet de la commune de ROSIS](http://www.rosis-la-guedoc.fr)

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-la-guedoc.fr>

Fréquentation du site - ANNEE 2016

130 794 visites en 2015

Fréquentation du site JANV 2016

Le 26 janvier 10 607 visites

**La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,
est fermée d' Octobre à Avril.**

Nombre de visites enregistrées :

Fréquentation Gîtes communaux :

4 314 visites en 2015

2 209 Nuitées en 2015

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : *Le Conseil adopte le CR du mois de décembre 2015.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

2 - S.V. MARE - INTEGRATION DE LA GESTION DE L'EAU - COMMUNE DE CASTANET LE HAUT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que lors de la dernière séance du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de la Mare dont nous sommes membres, et au cours duquel, le comité syndical a approuvé à la majorité, l'intégration de la totalité du territoire de la commune de Castanet le haut, en ce qui concerne la gestion de l'eau potable.

Il demande aux membres du Conseil au vu du courrier de notification daté du 15 décembre 2015 adressé à Monsieur le Président du Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la Mare.

Au vu de la délibération du Conseil Syndical du 27 août 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le projet d'intégrer la gestion de l'eau potable de la totalité du territoire de la commune de Castanet le haut, au sein du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de la Mare à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

3- S.V. MARE - INTEGRATION DE LA GESTION DE L'EAU AU HAMEAU DE LA PALISSE D.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de la dernière séance du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de la Mare dont nous sommes membres, il a sollicité le raccordement du hameau de la Palisse au réseau D'AEP du syndicat de la vallée de la Mare.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, d'adopter le projet d'intégrer la gestion de l'eau potable du hameau de la Palisse au sein du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la vallée de la Mare à compter du 1^{er} février 2016.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

4 - CCMHL - MUTUALISATION - GROUPEMENT DE COMMANDES GROUPEES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la réflexion sur la mutualisation et suite à la première commande groupée « de sel de déneigement », la Communauté de Communes souhaite savoir si nous serions intéressés par une commande groupée **de poteaux incendies**.

Il propose aux membres du Conseil qui ont connaissance de bornes incendie défectueuses, de faire remonter l'information auprès du secrétariat de la Mairie. (Pour info). Penser notamment, à vérifier la borne située dans la propriété des bouddhistes à Douch, qu'il faudra à terme déplacer sur le domaine public communal.

D'autre part la communauté de communes nous demande de bien vouloir nous prononcer sur le projet de mutualisation de travaux de goudronnage sur la voirie communale afin d'obtenir des prix compétitifs.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la mutualisation et au groupement de commandes proposé par la Communauté de communes.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

5 - RALLYE DE L'HERAULT - PRESENTATION DU CIRCUIT AUTOMOBILE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, de la réunion à laquelle il a assisté, en présence de **Monsieur Depondt, coordinateur du Rallye de l'Hérault**, des Maires de Lamalou les Bains et du Pujol sur Orb, au cours de laquelle la présentation du projet leur a été proposée.

Il indique que la course aura lieu **le 5 mars à 9h00**, Le départ aura lieu face au casino de Lamalou les Bains et empruntera la D22 à la sortie de Taussac jusqu'au col de Madale. Le circuit est composé d'une boucle à parcourir 4 fois.

Il précise que la route sera fermée, seul les propriétaires riverains munis d'un laissez passer seront autorisés à circuler dans des conditions précises et bien définies qui seront communiquées ultérieurement.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur le déroulement de cette épreuve.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable au déroulement de cette épreuve automobile.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

6 - PROJET DE DESIGNATION DE NOMS ET DE NUMEROS DES RUES COMMUNALES D.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que dans le cadre du regroupement des facteurs de saint Gervais sur Mare qui viennent d'être installés au Bousquet d'Orb, et à terme, à la ZAC de Bédarieux à côté du magasin Netto, les services de la poste souhaitent que toutes les rues de nos hameaux soient identifiées par un nom et un numéro.

Il indique que deux de nos conseillères, en la personne d'Anne Maurel et Magali Cazals ont traité ce dossier, hameau par hameau et vont présenter aujourd'hui le travail qu'elles ont effectué.

Il précise que le devis des plaques et matériels nécessaires et leur installation, ont fait l'objet de deux devis, celui de SEDI dont le montant s'élève à **2 449,00€**, et celui de « la Sté IF / LASER » dont le montant s'élève à **932,00€**, pour le même type de fournitures.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet qui sera inscrit au BP 2016 et fera l'objet, si nécessaire, d'une demande de subvention au titre des fonds de concours de notre Communauté de Communes.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable au devis de l'IF / LASER présenté, et indique qu'une fois que le bon de commande sera formalisé en rajoutant les options proposées et signé par le Maire, la commande de ces équipements sera effectuée et la mise place de ces plaques sera réalisée en lien avec l'employé communal.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

7- GITE M.C - FONDS DE CONCOURS POUR REALISER DES TRAVAUX DE MAIN D'ŒUVRE D.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de terminer les travaux d'isolation du dortoir et du remaniement de la toiture du Gîte communal Marcel Cèbe que nous devons confier à l'employé municipal. Cependant, comme nous avons décidé de décharger l'employé communal de travaux qui mobilisent beaucoup de temps, nous avons consulté un auto entrepreneur professionnel en la matière, pour réaliser ces travaux dès que possible.

Il indique qu'après examen de la toiture du dortoir qui va être en partie remaniée, il a été constaté des faiblesses du support de la charpente de la toiture, qui menacent la sécurité des hébergés et qu'il est nécessaire de réaliser d'urgence les réparations qui s'imposent. D'autre part l'installation électrique qui alimente la cuisine doit être remplacée.

Il précise que le devis des travaux proposés pour effectuer ces travaux par l'auto entrepreneur, Thibault Azéma, s'élève à **8 420,00€** (Pas de TVA lorsque les travaux sont réalisés par un autoentrepreneur).

Il précise que le sol du dortoir sera ragréé et recouvert d'un linoléum Pour un montant total de **495,00€ HT** soit 540,00€ TTC et que les montant des matériels nécessaires pour finaliser le dortoir s'élèvent à **729,50€ HT + TVA 145,90€** soit 875,00€ TTC.

Il propose aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter les fonds de concours à hauteur de 50% du montant total de la dépense, soit **4 822,25€** et à financer la part communale à la même hauteur.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

8 - GITE M.C – LOI Ad'AP - PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE HANDICAP D.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que La loi 11 du février 2005, et l'ordonnance du 26 septembre 2014 sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), obligent les Etablissements Recevant du Public (ERP) à être accessibles aux personnes handicapées, ou à programmer leurs travaux de mise en conformité accessibilité.

Il indique que lors du dépôt de déclaration de travaux du local technique ou est installée la chaudière à pellets, la DDTM 34, nous précise que le dossier ne sera pas traité et restera en attente, tant que nous ne constituerons pas un agenda d'accessibilité programmée de notre patrimoine, pour avoir une vision claire des investissements de programmation des travaux pour mettre en conformité nos établissements et espaces recevant du public.

Il informe que dans le cas de non observation des termes de la loi (Ad'ap) des sanctions pécuniaires seront appliquées, à la fois par l'association des handicapés de France et par les services de l'Etat, ce qui nous oblige, afin de lever les interdictions qui affectent notamment le gîte communal MC, à solliciter L'élaboration d'une étude pour l'accessibilité au handicap qui devra réalisée par un cabinet d'architecte spécialisé dans ce type de dossier.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à faire appel à candidature d'au moins 3 cabinets d'architectes spécialisés pour l'élaboration de diagnostics accessibilité handicapé des espaces recevant du public (bâtiments, voiries etc.)

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à faire appel à candidature d'un architecte agréé, afin de réaliser le diagnostic accessibilité handicap et constituer ainsi l'agenda d'Ad 'AP).*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

9 - COMPEYRE - DEMANDE FONDS CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE MAIN D'ŒUVRE D.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'il y a lieu de terminer les travaux d'isolation de l'intérieur de la maison communale et de remaniement de la toiture que nous devons confier à l'employé municipal. Pour les mêmes raisons que pour le gîte communal, nous avons décidé de confier la réalisation de ces travaux à un auto entrepreneur professionnel qui a déjà travaillé à la mise en place des poutres et du plancher l'été dernier, afin de pouvoir faire intervenir en suivant, l'électricien et les autres corps de métier. (EDF, AEP).

Il indique que le devis présenté par l'auto entrepreneur, ne concerne que les travaux de main d'œuvre, la reprise de la toiture, le renforcement de la panne pourrie, isolation sous toiture et des murs de l'étage, dont le montant s'élève à **15 560,00€**. Les matériaux nécessaires à l'isolation ont déjà été acquis dans le cadre d'une subvention d'Hérault **Energie**.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter les fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % du montant total des travaux soit **7 750,00€** et à financer la part communale à la même hauteur.

Avis du Conseil : *Le Conseil interpelle le Maire afin qu'il sollicite deux autres devis pour la réalisation des travaux de cet immeuble.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

10 – ANDABRE - DDE FONDS CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIERIE A LA COMBE D.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'en ce qui concerne la remise en état du chemin de **la Combe D'Andabre**, le devis des travaux sollicité auprès d'une entreprise de TP, s'élève à **18 158,00 € HT + 3631,60€ TVA** soit **21 790,00€ TTC**.

Il indique que ces projets de travaux, compte tenu du montant de ce devis, ne peuvent être réalisés qu'avec nos moyens propres (Personnel et matériel)

Il précise que le devis de fourniture de toupies de béton, s'élève à **6 340,00€ HT**. + une résine d'accrochage pour béton, pour un montant de **945 ,00€ HT+ TVA 189,00€** soit **1 134,00 € TTC**. Le montant global de cette opération s'élève à **7 285,00€ HT**.

Une demande de subvention au titre des fonds de concours pour nous aider financer ce dossier sera sollicitée auprès de la communauté de communes à hauteur de 50% du montant global HT, soit **3 642,50€**. La part communale TVA comprise, s'élève à **4 438,00€**.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

11 – ANDABRE & DOUCH- DDE FONDS CONCOURS MISE EN SECURITE VOIES COMMUNALES D.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la dangerosité de certaines voies qui desservent nos hameaux et qui du fait qu'elles soient en surplomb, présentent un risque pour les utilisateurs.

Il indique que ce projet de travaux de mise en sécurité concerne le chemin du calvaire à Andabre et d'une rue du hameau de Douch.

Il propose donc d'installer un équipement de type rampes pour la voie du calvaire d'Andabre et de barrières de sécurité pour le parking situé à proximité.

Il indique en ce qui concerne le hameau de Douch, des barrières de sécurité doivent être mise en place en bordure de cette rue en surplomb.

Un devis de travaux a été sollicité par le 2^{ème} adjoint auprès de l'artisan Roussel, du Cabaret qui a été retenu. Le montant des travaux s'élève (Non encore connu).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur ces propositions en vous précisant que vous serez avisé du montant des travaux dès que connu.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à solliciter les Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

12 - EQUIPEMENT DE SIGNALISATION « COMMUNE DU PNRHL »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que **le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc** a obtenu du **Département de l'Hérault** le financement de deux ensembles de signalisation < Commune du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc > pour chacune des communes situées dans son aire.

Il indique que ces panneaux devront être installés dans le périmètre délimité par les panneaux EB 10 < entrée et sortie de ville de notre commune) pour des raisons de sécurité vis-à-vis des usagers de la voirie.

Il précise que la commune a émis un avis favorable à la proposition du Conseil Départemental et indique que lesdits panneaux, seront posés en liaison avec les services départementaux qui étudieront le choix d'implantation proposé. La pose proprement dite sera effectuée par un prestataire.

Il indique que l'entretien de ces ensembles de signalisation reste à la charge de la commune et demande aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable sur l'entretien ultérieur de ces équipements.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à la mise en place de cet équipement et s'engage à ce que la commune en assure l'entretien.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

13 - ONF – FIN DES TRAVAUX D'ECLAIRCIE SUR LA FORET COMMUNALE DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'entretien qu'il a eu en Mairie début janvier, en présence des deux adjoints, avec Jean Pierre Boussagol, Agent de l'ONF, en charge de la forêt communale récemment éclaircie, qui nous informe que les travaux d'éclaircie sont désormais terminés.

Il s'avère que le financement obtenu dans le cadre de cette 1ère éclaircie, avait été établi sur la base d'un volume de bois de **2 200m3** au prix de **9.05€ le m3**, ce qui représente la somme de **19 910,00€** que nous avons déjà perçue.

Il précise cependant, que comme les travaux sont désormais terminés, le décompte final, fait état d'une éclaircie totale d'un volume de **3 546m3**, soit **1 346m3** de plus qu'initialement prévu, ce qui représente une somme supplémentaire à percevoir de **12 181,30€**

Il indique également que la vente de bois issu de nos forêts communales a rapporté à la commune plus de **42 000,00€**.

Info du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

14 - CCMHL - - APPEL A PROJET POUR L'AMENAGEMENT DES CENTRES BOURGS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'appel à projet que vient de lancer la communauté de communes en lien avec Htes Terres d'Oc.

Il indique que notre commune est concernée dans le cadre de cet appel à projet, par l'aménagement de l'ancien terrain de football, attendant au terrain de tennis, au mur d'entraînement et au jardin d'enfants d'une part, de l'aménagement du terrain du jeu de boules et du local attendant d'autre part, avec pour ambition, de créer un lieu de rassemblement au sein du village ce qui améliorera de surcroît l'esthétique paysagère de ce lieu.

Il indique qu'en lien avec les copropriétaires des cantines d'Andabre, pourra être évoqué l'éventuelle possibilité de doter les façades en tôles rouillées qui équipent les deux extrémités de cet immeuble, de « trompe l'œil ».

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un a priori favorable au projet proposé par la Communauté et attend plus de précisions pour se déterminer.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

15- GRETA DE BEDARIEUX - CONVENTION MISE A DISPOSITION EQUIPE DE STAGIAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'entretien qu'a eu René Magnaldi, 1^{er} adjoint, avec le nouveau responsable des services du GRETA de Bédarieux, qui se propose de nous aider avec l'équipe de stagiaires du Professeur Thierry Coiffard, qui ont déjà réalisés toute l'installation de la chaudière et des radiateurs du gîte communal Marcel Cèbe, pour rénover toutes les douches du gîte communal Marcel Cèbe et l'installation d'une douche à l'italienne dans le petit gîte 3 épis.

Il indique que les futurs aménagements en assainissement, chauffage et plomberie de la Maison communale, pourraient faire l'objet d'une demande d'intervention auprès de ce service pour les réaliser.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir autoriser le 1^{er} adjoint à signer une convention de travail dans le cadre du projet pédagogique avec ce service.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

16- CCMHL - PRESENTATION DU CABINET D'ETUDES EN CHARGE DE L'ELABORATION DU « PLU. I »

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la visite du nouveau cabinet d'architectes en la personne de M. **Michel MARIE**, M. **Jérôme LAFOND** architectes et de l'environnementaliste **Mme Marion RIGAUD**, en charge de poursuivre l'élaboration du PLU Intercommunautaire, en remplacement de l'ancien cabinet parti en retraite.

Il indique qu'en présence des deux adjoints il leur a été précisé les attentes de la communes et les orientations bien modestes que nous avons à envisager dans une prospective d'une vingtaine d'année en certains lieux de la commune, **Andabre**, pour l'urbanisation de quelques zones non atteintes par la zone inondable, **Douch** pour la rénovation de l'habitat ancien.

Il est évident que le schéma directeur d'alimentation en eau potable présente quelques difficultés et qu'il sera nécessaire d'envisager le regroupement de certains réseaux. Il en est de même pour le schéma d'assainissement collectif, dont certains de nos hameaux ne sont pas encore équipés.

Il précise que des réunions de travail seront programmées, auxquelles vous serez conviés à participer.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

17 – DOUCH - PROJET DE RACCORDEMENT D'HABITATIONS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil qu'une partie des habitations côté lavoir à Douch, ne sont pas reliées au réseau d'assainissement mis en place en 2013.

Il indique que plusieurs projets de DT pour la restauration de ces habitats sont refusés au motif, qu'ils ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

Il indique aux membres du Conseil que la commune est prête à faire un effort pour raccorder ces résidences secondaires au système d'assainissement du gîte communal, en précisant bien aux personnes qui seront raccordées qu'une taxe de PAC d'un montant de 1000€ par raccordement au réseau d'assainissement collectif sera exigée, comme le prévoit la délibération du CM en date du mois de novembre 2013.

Monsieur le Maire demande au premier adjoint en charge du dossier de bien vouloir s'exprimer sur les nécessités de réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire est bien conscient qu'il faut à terme et ce avant la fusion intercommunautaire de 2016 et avant les transferts de compétences de 2020, d'envisager l'élaboration de dossiers des 7 autres hameaux non encore équipés. A ce jour seul les hameaux **d'Andabre, de la Palisse, du Cros, et de Douch** disposent d'un assainissement collectif que la commune a financé à hauteur de près **d'un million Euros**.

Restent à équiper, les hameaux **de la Gineste, Compeyre, Cours le bas et le haut, le Turrel, Sénas, Héric, Madale et Rosis**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition, et de l'autoriser à solliciter un devis des entreprises spécialisées dans ce genre de travaux.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à ce projet et l'autorise à solliciter les devis d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

18 - LE POINT SUR LES DOSSIERS DE TRAVAUX EN COURS A FINALISER EN 2016

Monsieur le maire informe les membres du conseil de l'état d'avancement de certains travaux qui devront aboutir au cours de l'année 2016 et qui exclut sur cet exercice budgétaire, l'élaboration et le financement de projets nouveaux.

Il rappelle toutefois, que dans le cadre des engagements pris, lors, de la cession à titre gracieux de la parcelle de terrain où est implanté le parking de Compeyre, nous avons convenu dans le cadre de la compensation, d'aménager un jeu de boules attenant au parking.

Il propose donc au 2^{ème} adjoint et la conseillère qui suivent ce projet, d'élaborer en lien avec la propriétaire une esquisse pour connaître la superficie de l'emplacement qui a été retenu, afin de solliciter ainsi, un devis auprès du GIEC pour connaître le coût du montant des travaux.

Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information,

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

19- ADMINISTRATION – ADJT ADM. 1^{ERE} CLASSE – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que compte tenu des charges de travail du service administratif, il convient de prévoir une augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de l'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Il propose de donner un accord de principe pour l'augmentation de 2 heures de la durée de travail de ce poste qui passerait ainsi de 15 h à 17 h hebdomadaires.

Cependant, la procédure administrative impose de solliciter l'accord du Comité Technique du Centre de Gestion avant la validation par le Conseil Municipal.

Il précise donc, que dès l'avis du Comité Technique sera connu, il proposera lors du prochain Conseil Municipal, la création de ce poste à 17 heures hebdomadaires à compter du **1^{er} Mars 2016**.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à la création d'un poste d'agent administratif de 1^{ère} classe de 17h00 et à la suppression du poste de 15h de ce même agent, du tableau des effectifs.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

20 - STRUCTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX - NOUVEAU MODE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le maire informe les membres du conseil des nouvelles dispositions qui vont être prise en **2016** pour assurer une bonne gestion interne de l'administration communale et qui concerneront en premier lieu, les jours d'ouverture de la mairie, et l'organigramme des services qui seront adaptés en fonction des fiches de poste qui seront mise en place.

Il indique que Daniel Bourdon, 2^{ème} adjoint, qui est responsable de la gestion du travail de l'employé communal, proposera prochainement en lien avec les membres du Conseil, un planning de travaux d'entretien pour tous les hameaux.

Il indique également qu'il vient de procéder au recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe afin de subvenir aux besoins de la commune.

Il précise que ce poste sera effectif à compter du 1^{er} février 2016.

22

INFORMATIONS COMMUNALES

➤ **Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que dans le cadre de la défense de la forêt contre les incendies les forestiers sapeurs du Groupe de Bédarieux commenceront prochainement le débroussaillage des piste DFCl, au lieudit **Mouscaillou et Tour de Guet**, sur le territoire de notre commune.

➤ **Dans le cadre du projet d'utilisation** de la marque « Hébergements » Parc naturel Régional du haut Languedoc, labellisation qui distingue déjà, le gîte communal de Douch. Récemment, nous avons demandé la labellisation de deux autres équipements de notre commune, le Gîte communal Marcel Cèbe et la Maison du Mouflon et du Caroux.

A cet effet, une visite de la responsable de la marque Parc est venue examiner si ces deux structures répondent aux critères de la charte pour les prestations d'hébergements marquées PNRHL. *(La réponse nous sera communiquée ultérieurement).*

➤ **Le refuge de la Fage** propriété de l'UFOLEP, vient d'être vendu à un couple de Prades le Lez, Mr et Mme Droux. Le Maire et le 1^{ER} Adjoint ont assisté en présence de personnalités du Monde sportif et associatif à la remise des clefs aux nouveaux propriétaires. L'établissement sera en principe ouvert au public, dès cet été.

[Pour info des membres du Conseil](#)

23 -

QUESTIONS DIVERSES



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 **mobile: 06-48-28-47-19**

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

